

PV du Conseil Municipal du 28 juin 2024

20h en salle du Conseil à MAISSE

Présents : Mesdames et Messieurs, PERRON Eric, LENGLET Jean-Marc, MOULINOUX Stéphanie, DUPERRIER Xavier, PIERROTTET Christine, BAR Isabelle, CHANCLUD Aline, RAYMOND Laurent, ANNE Brigitte, LECOMTE Laetitia, SOIGNON Grégory, COURBON Aurélie, LEGRAND Pascal, DUPERCHE Claude, CHARBONNIER Sébastien, CHAILLOU Patrick.

Absents :

PONAMAN Rudy, pouvoir à Aurélie COURBON,
JINGEOT Nathalie, pouvoir à Laetitia LECOMTE,
BOURET Yoan, pouvoir à Pascal LEGRAND,
JINGEOT Gilles, pouvoir à Aline CHANCLUD,
DAMIDE Cécile, pouvoir à Christine PIERROTTET,
WOZNAK Sandrine, pouvoir à Claude DUPERCHE,
REDONNET Denise, pouvoir à Patrick CHAILLOU.

Le président de la séance est Eric PERRON, Maire de MAISSE.

Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est :

- Jean-Marc LENGLET.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2024 ;
- ✓ 2024/40 Renouvellement du contrat Gaz bâtiments communaux : autorisation accordée au Maire
- ✓ Renouvellement du contrat Electricité Centre culturel
- ✓ 2024/41 Renouvellement du contrat d'éclairage public : autorisation accordée au Maire
- ✓ 2024/42 Etude aménagement paysager secteur Sainte Catherine / Ormoise : autorisation accordée au Maire
- ✓ Questions diverses.

Procès-verbal des échanges

Eric PERRON : La séance est enregistrée afin de permettre d'établir le procès-verbal. Merci à toutes et tous d'être présents. Merci au public.

Afin d'éviter les questions, je vais commencer par une allocution.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite prendre la parole dès le début du Conseil Municipal pour vous faire part de la décision que j'ai été amenée à prendre en début de semaine. Une décision difficile que je n'ai pas prise de gaité de cœur. Depuis de trop nombreux mois, les relations de travail que j'entretiens avec Madame PIERROTTET et Monsieur LENGLET n'ont fait que se dégrader et je le déplore.

Je ne nie pas leurs investissements pour la commune, mais j'attends de mes adjoints une plus grande loyauté :

- Je trouve déloyal d'organiser des réunions municipales sans m'inviter ou même m'en informer.*
- Je trouve déloyal de me critiquer ouvertement en des termes souvent très crus auprès d'autres mairies par exemple.*
- Je trouve déloyal de remettre en cause mes décisions alors qu'elles ont été prises de façon collégiale en amont.*
- Je trouve déloyal de me traiter d'incompétent, d'avoir des lacunes personnelles ou encore de déficient.*

Comme vous le savez, c'est mon premier mandat. J'admets bien volontiers que je commets parfois des erreurs. Je peux même être maladroit parfois, mais n'y voyez aucune malice. Je travaille à votre service et aux services des Maissoises et des Maissois. Il me semble que beaucoup a été fait mais il reste encore tellement à faire ! Avec Monsieur Aurélien COMBES, notre DG, je m'emploie à répondre à vos attentes :

- « Manque de communication sur les réunions » : Mise en place d'un agenda municipal ;*
- « Manque d'anticipation sur les réunions de Conseil » : mise en place d'un planning semestriel ;*
- « Manque de communication entre les adjoints » : mise en place d'une réunion mensuelle entre les adjoints et conseillers délégués.*

Voici quelques exemples pour vous montrer que je suis à votre écoute.

Depuis 2 ans, je suis présent tous les matins et tous les lundis !

J'ai bien sûr tenté de communiquer avec Jean-Marc et Christine, pour mettre les choses à plat, mais ils n'ont pas daigné, on n'a pas réussi à se comprendre, on n'a pas réussi à trouver des solutions. J'ai retiré leurs délégations de fonctions pour faire un électro-choc. Mais ils restent adjoints, ils président toujours leurs commissions.

Maintenant que faisons-nous ? Je vous informe que je vais présenter ma démission de toutes mes fonctions municipales. J'adresserai le courrier lundi matin à Madame la Préfète.

En 2008, j'avais refusé de quitter l'équipe menée par Daniel BOUGOIS, quitte à perdre les élections. Ma fidélité a été sans faille à l'époque.

C'est avec un grand désarroi que je vais quitter la Mairie. J'étais venu pour le projet « Mieux vivre à Maisse ». Aujourd'hui, je préfère partir que de m'entendre dire que je suis un incompetent, un mauvais manager, ou que je prépare mal mes dossiers.

Je tiens à remercier celles et ceux qui m'ont été fidèles jusqu'à ce jour, de mon groupe ou de l'équipe opposante. J'assumerai mon rôle lors des 2 tours des élections législatives et à l'occasion de la cérémonie du 14 juillet le temps qu'un remplaçant soit élu. J'informerai personnellement les Maissoises et les Maissois de ma décision.

Toutefois, ce soir, il y a un conseil municipal à dérouler et je vous propose d'enchaîner avec l'ordre du jour.

Brigitte ANNE : Si je peux intervenir, par rapport à l'ordre du jour, il avait été décidé au dernier conseil municipal de parler de la commission ressources humaines. Je ne la vois pas dans l'ordre du jour. J'ai envoyé les documents.

Eric PERRON : J'ai bien reçu votre demande. Effectivement, nous en avons parlé lors du précédent conseil. On a reçu le document concernant la Commission RH le mardi à 14h08. Cela n'a échappé à personne que la convocation au Conseil Municipal avait déjà été envoyée le lundi pour respecter les délais légaux de convocation. Toutefois, comme on le fait pour l'étude paysagère, dont je vais parler juste après, concernant le quartier Sainte Catherine, on pourrait ajouter ce point à l'ordre du jour, à la demande de plusieurs conseillers et avec mon accord.

Mais je vous rappelle que certaines compétences que vous souhaitez attribuer à cette commission me posaient déjà question lors de nos discussions car elles s'entremêlent avec les prérogatives dévolues au Maire. Cela vous a été expliqué la dernière fois. Je souhaite que l'esprit de la loi soit respecté et j'ai pour cela demandé l'avis de la Préfecture, de l'UME et du cabinet SVP. Si la Préfecture est OK, alors il n'y aura pas de souci pour inscrire les compétences de la future Commission RH au prochain conseil municipal.

Brigitte ANNE : Merci.

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2024 ;**

Eric PERRON : Nous vous avons adressé le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2024. Je remercie les deux secrétaires de séance : Jean-Marc LENGLET et Xavier DUPERRIER. Il n'y a pas eu de commentaires. Y-a-t-il des remarques ou des observations à faire sur ce compte-rendu ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **2024/40 Renouvellement du contrat Gaz bâtiments communaux : autorisation accordée au Maire**

Eric PERRON : Je propose au DGS d'en parler.

DGS : Vous avez le document sous les yeux. Effectivement, j'ai bien conscience de la difficulté de la négociation de ce type de contrat, puisque vous avez bien compris qu'il y a des délais de validité des offres qui sont extrêmement courts. C'est du coup, difficile à gérer. Je remercie tous les élus qui ont pu répondre au comparatif : il y avait Total Energie, Engie et EDF Collectivités. On a demandé des contrats pour 18 mois car au-delà de 18 mois, on risquait de dépasser les seuils de marchés publics. Les trois prestataires ont répondu. Le moins cher est EDF qui est aussi notre prestataire actuel. Le contrat actuel se termine le 30 juin 2024 et le nouveau contrat, toujours avec EDF, commence le 1^{er} juillet. Comme nous en avons convenu tous ensemble, le contrat a été signé par Monsieur le Maire et envoyé.

Eric PERRON : C'est à l'ordre du jour car il faut valider cette décision en Conseil Municipal.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Renouvellement du contrat Electricité Centre culturel**

Eric PERRON : Sur le même principe, nous avons le contrat d'électricité du centre culturel qui arrive à échéance le 31 juillet 2024. Nous avons de nouveau demandé des offres auprès de Total, Engie et EDF. Malheureusement EDF, notre prestataire actuel, n'a pas répondu.

DGS : Les 3 prestataires devaient répondre pour hier pour un contrat de 24 mois. J'ai relancé EDF à plusieurs reprises sans succès. Je n'ai donc que 2 offres à vous proposer : Total Energie ou Engie. Vous pouvez aussi décider d'attendre encore car nous avons encore un mois avant l'échéance du contrat.

Pascal LEGRAND : Au centre culturel, on pourrait mettre des panneaux photovoltaïques, surtout pour les rares fois où il sert. En plus, on pourrait obtenir d'importantes subventions.

Patrick CHAILLOU : Cela ne suffirait pas.

Xavier DUPERRIER : La plupart des manifestations se déroulant le soir, ce n'est peut-être pas compatible avec des panneaux photovoltaïques.

Christine PIERROTTET : Nous avons effectué un inventaire des bâtiments qui pourraient accueillir des panneaux. Le centre culturel en fait bien sûr partie.

Patrick CHAILLOU : Il est aussi important d'étudier la solidité de la toiture car elle doit supporter le poids des panneaux.

Gregory SOIGNON : Pour avoir travaillé sur le centre culturel quand il était en travaux, je sais que la structure de la charpente est limite. Il faudrait renforcer la structure.

Jean-Marc LENGLET : Je pense que c'est une bonne idée, mais pour tout de suite, il faut reprendre un fournisseur.

Patrick CHAILLOU : Je suis d'avis d'attendre, car on connaît mal les contrats ENGIE et TOTAL.

Jean-Marc LENGLET : On pourrait entériner la décision en septembre lors du prochain conseil. Je propose que l'on obtienne les tarifs d'EDF pour avoir une idée.

DGS : Dans ce cas, je vous propose de faire comme pour le gaz : un mail à tous où vous ferez votre choix entre les différentes offres. Je vous ai envoyé les contrats ENGIE et TOTAL pour que vous puissiez les lire.

Aline CHANCLUD : Le contrat actuel d'EDF coûte combien ?

DGS : En termes de factures, on a payé en 2023 environ 18 000 euros TTC d'électricité.

Vote : Reporté.

✓ **2024/41 Renouvellement du contrat d'éclairage public : autorisation accordée au Maire**

Eric PERRON : L'échéance est au 30 juin 2024.

Jean-Marc LENGLET : C'est un dossier que je suis depuis plusieurs années. Le prestataire actuel est CITEOS. On a eu quelques difficultés pour travailler avec le précédent interlocuteur, mais CITEOS connaît bien la commune. On a commencé à remplacer des lampadaires et à moderniser des armoires électriques. On vous propose de poursuivre 1 an avec CITEOS, quitte à les remettre en concurrence dans un an, quand on réfléchira aux travaux de remplacement des candélabres. Cela nous évite également d'agir dans l'urgence.

Patrick CHAILLOU : Il me semble qu'il vaut mieux attendre car on n'a pas une connaissance assez pointue du parc actuel pour lancer une consultation sérieuse.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **2024/42 Etude aménagement paysager secteur Sainte Catherine / Ormoise : autorisation accordée au Maire**

Eric PERRON : Je vous demande d'ajouter ce point à l'ordre du jour car le devis est arrivé tardivement. Cela concerne l'étude d'aménagement paysager du secteur Sainte Catherine / Ormoise.

Patrick CHAILLOU : Cette étude est nécessaire pour replanter les arbres dans ce quartier. On avait dû abattre les arbres à cause de maladies qui les avaient décimés. En novembre 2023, on avait tout dessouché. Si on souhaite replanter en novembre 2024, et si on veut obtenir des subventions, il faut faire appel à un cabinet d'étude paysagère. Nous avons sollicité 3 cabinets, mais finalement, nous n'avons eu qu'une seule réponse. Il s'agit de la société PAYSAGEM. Le coût est de 21 487 euros HT. Le PNR va nous subventionner à raison de 10 000 euros. Pour la phase travaux, la plantation sera également subventionnée si on respecte le cahier des charges du PNR.

Pascal LEGRAND : C'est pour replanter des arbres ? Car je crains que des arbres défoncent encore une fois tous les trottoirs.

Patrick CHAILLOU : On pense à des petits arbres ou des buissons. Va sur le secteur pour te rendre compte. Tous les arbres ne défoncent pas les trottoirs. Les spécialistes de PAYSAGEM et du PNR sont venus. Il existe des essences d'arbres qui ont des racines profondes qui n'impactent pas les trottoirs. Ce qui a été planté à Courty par exemple n'a pas détérioré les trottoirs.

Jean-Marc LENGLET : A l'époque de Philippe JOUARD, paysagiste, on avait constaté que les arbres avaient été plantés dans des buses trop étroites. On sait que l'on ne peut pas mettre n'importe quel arbre. Il faut également remplacer la terre infectée par le champignon.

Pascal LEGRAND : Il faut également savoir que les racines aiment les canalisations d'eau et que cela risque de les boucher.

Patrick CHAILLOU : C'est l'avantage de faire appel à un cabinet d'étude, car ce dernier sera responsable. On bénéficie d'une garantie. Sous réserve de respecter un cahier des charges au moment de l'exécution.

Eric PERRON : On passe ce point au conseil maintenant pour pouvoir planter à l'automne.

Pascal LEGRAND : Je suis intéressé pour connaître les essences qui vont être proposées.

Jean-Marc LENGLET : Cela reste une étude.

Vote : Adopté à la majorité. 1 contre : Pascal LEGRAND.

✓ **Questions diverses.**

Eric PERRON : Y-a-t-il des questions diverses ? La parole vous est offerte.

Eric PERRON : Pas de question, je vous propose de clôturer la séance.

La séance est levée à 20h25.

Signatures :

Stéphanie MOULINOUX
Pour le maire empêché,

Jean-Marc LENGLET
Secrétaire de séance

